

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_47**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|---------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 19 | 18 |

Date de la convocation :
08/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :
08/10/2025

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Bernard Angosto, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Didier Lebois, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Pierre Philippe Carpentier

Procurations :

Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Kati Moulet donne procuration à Madame Sébastien Tricou

Absents excusés : Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Tricou

Délibération n°D2025_47 : Autorisation de signature de la convention d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Petite Camargue

Madame Françoise Turribio expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de la Communauté de Communes de Petite Camargue n°2025/06/67 du 25/06/25 attribuant à Aubord un fonds de concours pour l'exercice 2025 d'un montant maximum de 151 372 €,

Vu les demandes de financement déposées par la Commune de Aubord concernant les projets de Rénovation énergétique du hangar et d'aménagement de voirie,

Considérant la convention d'attribution du fond de concours 2025 qui en définit les modalités,

Entendu l'exposé de Madame Turribio, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer la convention d'attribution du fond de concours 2025 par la communauté de Communes de Petite Camargue.
- **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer tout document y afférent.

Monsieur le maire indique que sous cette mandature l'effort de la communauté a permis aux communes de financer une partie de leurs investissements de façon significative.

Monsieur Carpentier demande le montant de l'effort communautaire

Monsieur le maire précise que les fonds de concours représentent 1 million d'euros de dépenses par an, pour la Communauté de Communes de Petite Camargue.

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

30620